



# CAHIER DES CHARGES

## en déclinaison de

# l'IDEE Innovation Expérimentation

**Soutien à l'intégration de matériaux  
et de systèmes constructifs bas carbone innovants en technique non courante**

Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention :

**15 septembre 2024**

### Préambule et objet du cahier des charges

La Région Normandie, l'État, ses agences ADEME et ANAH agissent conjointement en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti existant et contribuent ainsi activement à la diminution de la consommation énergétique des bâtiments et des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur de la construction en Normandie.

La Région a mis en place depuis 2016 le plan « Normandie Bâtiments Durables » qui vise à soutenir la construction et la rénovation performante « bas carbone et basse consommation énergétique » des logements (maisons individuelles, logements sociaux, copropriétés) et des bâtiments tertiaires publics.

Le plan Normandie Bâtiments Durables comprend l'accompagnement et la promotion **de projets innovants, exemplaires ou démonstrateurs en matière d'écoconstruction**, à coût maîtrisé, qui répondent à la fois aux exigences de lutte contre le changement climatique, de confort et de santé des usagers, ce qui peut être perçu comme un défi tant au niveau technologique, qu'au niveau économique, et organisationnel au regard des pratiques actuelles.

Afin de relever ce défi, la Région Normandie dispose de nombreux atouts : des filières écomatériaux en cours de structuration, une capacité de R&D diversifiée sur les matériaux et équipements innovants, des réseaux d'acteurs experts (URCOFOR, Fibois et ARPE Normandie) et leaders et des dynamiques régionales fortes portées par les centres de ressources au service des acteurs du bâtiment. Le dispositif IDEE Innovation-Expérimentation a par ailleurs été imaginé pour pouvoir accompagner des « **chantiers démonstrateurs** » ayant un potentiel de répliquabilité et dès lors qu'ils répondent à un certain nombre de critères, quelle que soit la thématique :

- Être développés pour la première fois par le porteur de projet ;
- Être valorisables : le porteur doit s'engager à communiquer sur son projet, rendre disponibles les données et les résultats du projet, et autoriser la Région et ses partenaires à communiquer sur son projet ;
- Être transposables et reproductibles sur la Normandie ;

- *Être évalués : le porteur de projet devra s'engager à assurer le suivi et l'évaluation de son projet, et à transmettre de manière transparente à la Région et à ses partenaires les résultats de ce suivi et évaluation.*

Malgré un contexte réglementaire et plusieurs plans d'actions au niveau national en faveur du développement des matériaux biosourcés et bas carbone, leur usage reste encore trop limité. Certains matériaux, présentant pourtant des atouts majeurs sur le plan énergétique, sont défavorisés car ne sont pas assurés en l'absence de reconnaissance de leur mise en œuvre par des « techniques courantes ».

Outre leur complexité et le délai important nécessaire, les procédures d'évaluation et de caractérisation permettant l'assurabilité de matériaux hors « techniques courantes » déjà reconnues, ont un coût important.

Afin d'augmenter la crédibilité des matériaux et des procédés à faible empreinte carbone auprès des maîtres d'ouvrage, des contrôleurs techniques, des prescripteurs, et des assurances, il est donc nécessaire de favoriser les démarches d'intégration de produits et matériaux bas carbone permettant d'évaluer et de caractériser leur durabilité et leurs performances.

Dans le cadre de ce cahier des charges, la Région souhaite donc accompagner les acteurs économiques de la filière bâtiment (fabricants de produits ou procédés « à faible empreinte carbone », maîtres d'ouvrage soumis à la commande publique impliqués dans une opération de construction ou de rénovation « bas carbone » exemplaire et reproductible, fédérations représentatives de filières biosourcées...) par **une aide financière sur un des aspects innovants au plan juridique et assurantiel** : l'évaluation et la caractérisation des matériaux et produits et procédés constructifs bas carbone déjà sur le marché ou prêts à être mis sur le marché.

**Ce cahier des charges a pour objectif de soutenir les acteurs régionaux de la construction et de la rénovation par un accompagnement financier pour soutenir les projets de rénovation ou de construction permettant :**

- **une concrétisation de la mise en œuvre de produits et matériaux et procédés actuellement en technique non courante dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation ;**
- **une extension du domaine d'emploi des matériaux bio et géo sourcés connus mais dont les mises en œuvre peuvent être encore développées ;**
- **un élargissement du corpus normatif pour intégrer en technique courante davantage de mise en œuvre de matériaux et produits bas carbone ;**
- **de s'inscrire dans la stratégie régionale bioéconomie et notamment la priorité de développer l'usage « des biomatériaux pour construire et rénover les bâtiments ».**

## Bénéficiaires

**Les bénéficiaires éligibles sont :**

- Maîtres d'ouvrage soumis à la commande publique, dans le cadre d'un partenariat avec l'un des acteurs suivants :
  - Fabricants de produits normands ou issus de ressources normandes
  - Centre technique
  - Laboratoire
  - Organisme de recherche, Associations, Syndicats et Fédérations représentatives de filières
  - Autres entreprises ou autres associations/coopératives d'artisans ayant leur siège en Normandie et ayant un rayon d'intervention majoritairement en Normandie (min 50% des chantiers réalisés en Normandie au cours des 3 dernières années)

**Les bénéficiaires s'engagent à :**

- Participer à la capitalisation d'informations et à diffuser les retours d'expériences auprès d'acteurs de l'écoconstruction, notamment dans le cadre de la dynamique du Pacte normand Bois et biosourcés
- Les données produites dans le cadre de ces projets soutenus seront publiques et accessibles et gratuites. Le porteur de projet présentera un plan de communication en ce sens pour l'essaimage des connaissances
- Informer la Région Normandie de l'avancement des démarches et réflexions engagées dans le cadre de ce dispositif, et de tout arrêt éventuel du projet ou de certaines prestations concernées par la demande d'aide

- Autoriser la Région Normandie à :
  - Utiliser et communiquer les informations non confidentielles liées à l'opération
  - Organiser des visites, des ateliers démonstrateurs, pour diffuser la connaissance de ces matériaux ou procédés auprès des acteurs de la construction
- Mentionner la participation de la Région dans tout support de communication relatif au projet

Afin de favoriser la montée en compétence d'un plus grand nombre d'acteurs, le porteur de projet ne pourra **bénéficier de cette aide qu'une seule fois.**

### Projets éligibles

Les projets éligibles doivent répondre aux critères suivants :

- Projet de construction et/ou de rénovation proposant l'intégration de matériaux et produits et procédés constructifs non courant à partir de matériaux bio et géosourcés (bois, paille, chanvre, lin, miscanthus, terre, pierre, etc ...) et de réemploi en vue de réaliser les évaluations, les caractérisations et les performances de ces produits, matériaux ou procédés
- Projet de construction et/ou de rénovation proposant d'intégrer des protocoles d'études et d'essais associés, de les mener et de vérifier que les performances requises sont bien atteintes
- Projet permettant de faire reconnaître par un contrôleur technique et une assurance les éléments de preuve obtenues préalablement à toute prescription/emploi
- Démarche qui peut servir d'appui à la rédaction de règles professionnelles ou référentiels techniques pour la mise en place de matériaux bio et géosourcés
- Des projets situés en région Normandie

### Critères de sélection

L'instruction des demandes de subvention s'appuiera sur 4 critères de sélection :

Critère 1. Le projet devra inclure de manière significative l'une ou l'autre des typologies de matériaux suivants :

- Biosourcés
- Géosourcés
- Réemploi ou réutilisés pour un autre usage

*Critère noté sur 5 points*

Critère 2. Le projet devra intégrer :

- Un produit ou un matériau ou un procédé constructif pour le bâtiment dont au moins une étape de fabrication/transformation est située en région Normandie (ou issus de l'agriculture régionale ou offrant un potentiel de valorisation des agro-ressources régionales ou issu de chantiers de réemploi)
- Une opération sur un bâtiment situé en région Normandie (construction ou rénovation)

*Critère noté sur 5 points*

Critère 3. Le projet devra présenter une démarche :

- **Environnementale** (impacts attendus en termes d'efficacité énergétique, de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments ainsi que de ces impacts écologiques et sociétaux ...)
- **Collaborative et partenariale** (pertinence et complémentarité du partenariat en privilégiant l'association d'une entreprise avec un laboratoire, partage des résultats et REX)
- **Territoriale** (ressources locales, potentiels d'impacts et bénéfiques pour les filières de la région, potentiels de valorisation économique avant/après projet)
- **De progrès** permettant une avancée vers la normalisation en techniques courantes (présenter un argumentaire détaillant les verrous à lever, l'état de l'art)
- **Scientifique** en garantissant l'instrumentation du projet
- **Organisationnelle** efficiente qui intègre les étapes clés liées aux essais/caractérisations des matériaux qui sont en technique non courante

*Critère noté sur 10 points*

→ Un dossier sera éligible à la subvention s'il atteint la note de 15/20.

### Dépenses éligibles

Seules les dépenses engagées après le dépôt de la demande de subvention pourront être prises en charge.

Les actions et les dépenses éligibles sont listées ci-après :

#### **Caractérisations – Essais en laboratoire indépendant pour caractériser et valider notamment :**

- Caractéristiques mécaniques, physico-chimiques et hygrothermiques
- Comportement au feu (dont l'analyse des écrans thermiques)
- Comportement à l'humidité
- Aptitude à l'emploi
- Aptitude acoustique
- Aptitude thermique
- Aptitude à satisfaire la réglementation (incendie, ERP, ...)
- Etude de sensibilité préalable à la réalisation d'un test normé

#### **Études ACV - Déclarations environnementales - Frais liés à l'élaboration des FDES, PEP, PCR, EPD, PSR, etc. correspondant :**

- À la définition de règle de catégorie de produit
- Aux études d'analyse de cycle de vie
- À la réalisation des déclarations environnementales et sanitaires
- À une vérification obligatoire des déclarations par un tiers indépendant

#### ***Dans le cas où la demande de subvention se rapporterait à la caractérisation d'un matériau et de sa technique de mise en œuvre***

##### **Prototypes et maquettes :**

- Frais externes de conception, réalisation de prototypes et de maquettes nécessaires à la réalisation d'essais, de caractérisations conformes aux exigences réglementaires
- Les consommables : matériaux, fournitures et/ou frais d'exploitation supportés directement du fait du projet (hors fonciers)
- Tests de validation des performances des matériaux mis en œuvre sur chantier
- Instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics

#### ***Dans le cas où la demande de subvention se rapporterait à la caractérisation d'un procédé constructif***

##### **Etude de conception, de mise en œuvre et de choix des matériaux pour la définition de procédés constructifs (y compris préfabrication)**

- Etude de faisabilité (ex : en vue d'augmenter les techniques, les choix des matériaux, la logistique, le stockage, l'approvisionnement, les outils de travail, l'organisation des ateliers de fabrication/transformation...)

##### **Fabrication de prototype**

- Dépenses liées à la définition d'un protocole de test
- Les consommables : matériaux, fournitures et/ou frais d'exploitation supportés directement du fait du projet (hors fonciers)

##### **Réalisation de solutions opérationnelles de préfabrication**

- Les consommables : matériaux, fournitures et/ou frais d'exploitation supportés directement du fait du projet (hors fonciers)
- Instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics

### Montant de l'aide et modalités de versement

La subvention régionale est adossée au dispositif régional IDEE Innovation Expérimentation.

L'aide régionale représentera au maximum **50 % du montant total des dépenses éligibles** TTC (ou en HT en cas de récupération de la TVA) et plafonnée à **500 000 €**.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement des subventions régionales approuvé par délibération de sa Commission permanente n° CP D23-12-1 du 11 décembre 2023, et l'aide est attribuée par la Commission Permanente du Conseil Régional et fait l'objet d'une notification.

### Dispositions générales

- L'instruction ne pourra débuter que si le dossier est complet.
- L'octroi d'une aide régionale ne constitue en aucun cas un droit acquis.
- La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, la Région conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.
- L'aide régionale ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par l'organe délibérant compétent.
- L'attribution d'une aide se fait dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

### Demande de subvention

La demande de subvention doit être déposée de façon dématérialisée sur la plateforme des aides régionales de la Région Normandie <https://www.normandie.fr/demande-daides-regionales>.

Pour être recevable, elle doit se conformer aux pièces listées sur la plateforme. Elle doit comporter les pièces suivantes (pouvant être joints sur la plateforme des aides) :

- La fiche de renseignement intégralement complétée (Annexe 1)
- Une identification du bénéficiaire (SIRET ou SIREN pour les personnes morales)
- Une présentation du projet comportant a minima sa localisation (si connue)
- Son calendrier prévisionnel de réalisation
- Un plan de financement prévisionnel précisant les principaux postes de dépenses et recettes
- Une attestation de non-récupération de la TVA signée par le responsable du porteur de projet
- Un RIB au nom de la personne – morale ou privée – déposant la demande de subvention

**Seuls les dossiers complets sont instruits par les services compétents de la Région.**

### Pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide

L'aide sera versée après réalisation des prestations, sur présentation notamment :

→ des pièces techniques suivantes :

- Rapport d'étude approfondie conduisant à la définition des besoins en termes de caractérisation du produit ou procédé et comprenant :
  - La vérification de la faisabilité technique et réglementaire du projet
  - L'analyse de la pertinence du modèle économique du projet (étude de marché)
  - L'analyse du contexte assurantiel du projet
- Note de synthèse sur les prestations réalisées (nature des prestations, procédure suivie, organisme ou prestataire, date, lieu, durée, principaux résultats, durée de validité des résultats, impacts prévisionnels des prestations réalisées vis-à-vis des contextes économique, social, environnemental...)

Copie des rapports d'études ou résultats des prestations réalisées (lorsque cela n'est pas contraire au secret industriel et à la propriété intellectuelle)

Descriptif des actions prévisionnelles de diffusion des résultats (partage des éléments au sein d'une filière ou d'une interprofession, par exemple)

→ des pièces financières suivantes :

Copie des factures acquittées correspondant aux dépenses éligibles :

Un état récapitulatif des dépenses, visé par le responsable légal et certifié par le comptable ou trésorier.

### Contact des experts

Des experts se tiennent à disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre demande de subvention :

- Région Normandie : Emmanuelle ONNO – [emmanuelle.onno@normandie.fr](mailto:emmanuelle.onno@normandie.fr)
- ARPE Normandie : Laure CHAIGNEAU - [laure.chaigneau@arpenormandie.org](mailto:laure.chaigneau@arpenormandie.org)
- FiBois : Vincent DOUSSINAULT - [vincent.doussinault@fibois-normandie.fr](mailto:vincent.doussinault@fibois-normandie.fr)
- URCOFOR : Jérémie TRUBERT - [jeremie.trubert@communesforestieres.org](mailto:jeremie.trubert@communesforestieres.org)

## ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE A L'ESPACE DES AIDES DE LA REGION NORMANDIE

### Bénéficiaire de l'aide

- o Nom du bénéficiaire :
- o Raison sociale :
- o Statut juridique :
- o Site internet (si existant)
  
- o Adresse complète du siège social :
  
- o Représentant dûment habilité
  - Nom Prénom :
  - Fonction :
  - Tél. :
  - Email :
  
- o Contact (si différent du représentant) :
  - Nom Prénom :
  - Fonction :
  - Tél. :
  - Email :
  
- o N° SIRET :
- o Code APE :
- o Nombre d'employés (en équivalent temps plein ETP) :

### Projet

- o Intitulé du projet :
- o Adresse du projet :

### Vérification de l'éligibilité

#### Êtes-vous :

- Un Maître d'ouvrage soumis à la commande publique en partenariat avec :
  - Fabricants de produits normands ou issus de ressources normandes
  - Centre technique
  - Laboratoire
  - Organisme de recherche
  - Associations, Syndicats et Fédérations représentatives de filières
  - Autres entreprises ou autres associations/coopératives d'artisans ayant leur siège en Normandie et ayant un rayon d'intervention majoritairement en Normandie (min 50% des chantiers réalisés en Normandie au cours des 3 dernières années)
  
- o Présentation des acteurs locaux associés au projet (préciser nom et adresse) :

Le bénéficiaire de l'aide et le projet doivent être localisés en région Normandie.

### Nature des projets éligibles

*Si votre projet ne correspond pas aux cas cités ci-dessous, il n'est pas éligible à ce cahier des charges.*

#### Votre projet intègre-t-il :

un **matériau bas carbone** (bio ou géosourcés), issu du réemploi ou réutilisé pour un autre usage, pour le bâtiment ? Décrire précisément l'étape de fabrication/transformation/réemploi située en Région Normandie.

Ecrire ici

un **procédé constructif** pour le bâtiment dont au moins une étape de fabrication/transformation est située en région Normandie (ou issus de l'agriculture régionale ou offrant un potentiel de valorisation des agro-ressources régionales ou issu de chantiers de réemploi) ? Décrire précisément l'étape de fabrication/transformation/réemploi située en Région Normandie.

Ecrire ici

une **opération sur un bâtiment situé en région Normandie** (construction ou rénovation)

Ecrire ici

Quel est le contexte économique, réglementaire, assurantiel et technique permettant d'identifier les besoins en termes de caractérisation du produit et/ou du matériau ou du procédé constructif ?

Ecrire ici

#### Votre projet présente-t-il :

un **impact environnemental** (quels sont les impacts attendus ?)

Ecrire ici

une démarche **collaborative et partenariale** (pertinence et complémentarité du partenariat en privilégiant l'association d'une entreprise avec un laboratoire, partage des résultats et REX)

Ecrire ici

une **démarche territoriale** (ressources locales, potentiels d'impacts et bénéfiques pour les filières de la région, potentiels de valorisation économique avant/après projet)

Ecrire ici



une **démarche de progrès** permettant une avancée vers la normalisation en techniques courantes (présenter un argumentaire détaillant les verrous à lever, l'état de l'art)

Ecrire ici

une **démarche scientifique** en garantissant l'instrumentation du projet

Ecrire ici

une **démarche organisationnelle** efficiente qui intègre les étapes clés liées aux essais/caractérisations des matériaux qui sont en technique non courante

Ecrire ici

Envisagez-vous de reproduire ce type de projet à l'avenir ?

- Oui  
 Non

Sinon, en quoi votre projet serait reproductible ?

Ecrire ici

### Planning de réalisation projet

Présenter votre calendrier de réalisation

### Volet financier

*Le porteur de projet remplira le plan de financement suivant (tableau à adapter si besoin)*

	Financeurs	Etat (sollicitée et obtenue, sollicitée, souhaitée) **	RECETTES Montant (- €)	DEPENSES Montant (- €)
Aides publiques	ADEME			
	Région Normandie			
	Autre collectivité			
	Sous-total Aides publiques			
Aides privées				
	Sous-total Aides privées			
Auto-financement	Autofinancement			
	Prêt			
	Sous-total autofinancement			
Total				

\*\*

- Sollicitée et obtenue : Aide demandée et obtenue
- Sollicitée : Aide demandée mais non encore obtenue
- Souhaitée : Aide non demandée à ce jour

Je m'engage à déclarer toutes les aides publiques sollicitées ou obtenues.

Fait à

Signature du représentant légal et cachet

Le